

# APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

---

Programme INTERREG VI A Italie-France Maritime 2021-2027  
Projet n°00079 EXTRAVERT – Experts pour la transition verte transfrontalière  
Formation : Green Managers Transfrontaliers  
Sélection de formateurs – Module spécialisé



## Article 1 – Contexte du programme

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI A Italie-France Maritime 2021-2027 vise à renforcer la coopération entre les territoires de l'espace maritime méditerranéen.

Les territoires concernés sont notamment la Toscane, la Ligurie, la Sardaigne, la Corse ainsi que les départements français du Var et des Alpes-Maritimes.

Dans ce cadre, le projet EXTRAVERT a pour objectif de former des experts capables d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique et énergétique.

## Article 2 – Présentation du projet EXTRAVERT

Le projet EXTRAVERT (Experts pour la transition verte transfrontalière) vise à développer les compétences nécessaires à la transition écologique des entreprises.

Il prévoit notamment la mise en œuvre d'une formation professionnelle destinée à former des Green Managers transfrontaliers capables d'accompagner les organisations dans leurs stratégies environnementales et leurs démarches de durabilité.

## Article 3 – Partenariat du projet

Le projet est porté par un consortium d'acteurs publics et privés :

- Commune de Capannori
- Fondation Campus Studi del Mediterraneo
- Na.Vi.Go Toscana
- Confindustria Centro Nord Sardegna
- GIP ACOR – Académie de Corse
- GRETA Haute-Corse
- GIP FIPAN – Académie de Nice
- CNA Liguria

## Article 4 – Organisation de la formation

Durée totale : 450 heures

Répartition :

150 heures – module de base

150 heures – module spécialisé

150 heures – stage en entreprise

La formation combine :

- enseignement en ligne asynchrone
- classes virtuelles synchrones
- séminaires et visites d'entreprises
- stage professionnel.

### Article 5 – Répartition des heures du module spécialisé

Code	Thématique	Heures
SA	Business modelling et plans de durabilité	16
SB	Réseaux et partenariats public-privé	8
SC	Économie régénérative appliquée	6
SD	Données environnementales et intelligence artificielle	16
SE	Économie et valorisation des déchets	8
SF1	Innovation durable – tourisme	8
SF2	Innovation durable – nautisme	8
SG	Stratégies territoriales pour le développement durable	16
SH	Recherche de financements et ingénierie de projets	16

## Article 6 – Répartition pédagogique des modalités

Modalité pédagogique	Volume horaire
Formation en ligne asynchrone	50 h
Classes virtuelles synchrones	52 h
Séminaires et visites d'entreprises	48 h

## Article 7 – Missions des formateurs

Les formateurs retenus devront :

- participer aux réunions de coordination pédagogique ;
- préparer les supports pédagogiques ;
- animer les sessions de formation ;
- contribuer à l'évaluation des participants ;
- fournir un rapport de fin de mission.

## Article 8 – Séminaires et visites professionnelles

Des séminaires et visites d'entreprises seront organisés dans plusieurs villes de la zone de coopération :

Bastia, Sassari, Gênes et Nice.

Ces événements visent à favoriser les échanges entre participants et acteurs économiques du territoire.

## Article 9 – Rémunération

La rémunération des formateurs est fixée à 95 € brut par heure d'intervention.

Le montant total dépendra du volume d'heures effectivement réalisées dans le cadre du module spécialisé.

## Article 10 – Conditions de participation

Peuvent candidater :

- travailleurs indépendants ;
- consultants spécialisés ;

- salariés d'organismes publics ou privés ;
- enseignants ou formateurs expérimentés.

Les candidats doivent justifier d'une expertise reconnue dans la thématique concernée.

### Article 11 – Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- formation académique ;
- publications et travaux ;
- expérience pédagogique ;
- expérience professionnelle ;
- participation à des conférences ou séminaires.

Une note globale sur 100 points sera attribuée par la commission de sélection.

### Article 12 – Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- les coordonnées complètes du candidat ;
- tout document attestant de l'expertise.

### Article 13 – Date limite

Les candidatures doivent être envoyées avant le 22 mars 2026 à 23h59.

### Article 14 – Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD (UE 2016/679).

**ANNEXE – Formulaire de candidature**

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Thématique(s) choisie(s)	
Signature	

